



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 avril 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Isabelle Roy
Anne Corriveau	Jackie Smith
Mélissa Coulombe-Leduc	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Danielle Tremblay, assistante-greffière substitut

Sont absentes: Madame la conseillère Alicia Despins
Madame la conseillère Maude Mercier Larouche

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2022-0276 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0277 **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 21 et 29 mars 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 21 et 29 mars 2022, tels que rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 23 et 29 mars 2022 et dépôt des procès-verbaux

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenues les 23 et 29 mars 2022 et dépose les procès-verbaux.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de novembre 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-196);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de décembre 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-197);
- Dépôt du *Rapport annuel 2021* du Bureau de l'ombudsman de la Ville de Québec;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une lettre datée du 4 avril 2022 attestant qu'il joint la formation politique *Québec Forte et Fière*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative au *Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3058*;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative à la *Quote-part 2022 de la Ville de Québec à la Communauté métropolitaine de Québec*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative aux *Subventions aux regroupements de gens d'affaires, dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements de gens d'affaires*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, des réponses aux questions posées par mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Patricia Boudreault-Bruyère, Claude Villeneuve et Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relatives à l'*Adoption du Rapport d'activités 2021 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en oeuvre du plan de Vision de l'arbre et du projet Canopée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1460*;
- Dépôt, par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative à la *Création du Service de la coordination stratégique et des relations internationales – Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement à la création du Service de la coordination stratégique et des relations internationales, R.V.Q. 3083*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1478*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, d'une lettre datée du 24 janvier 2022 de monsieur Jacques Lamarre, adressée aux élus du conseil de la Ville de Québec, concernant le projet du tramway à Québec;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, relative à la *Demande de prolongation de délai auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Anne Corriveau dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec innove et s'inspire des meilleures pratiques pour stimuler l'engagement de la population en identifiant des terrains afin de mettre en place une pépinière citoyenne qui verra grandir les futurs arbres du tramway.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0278 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Véronique Dallaire, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, demandant la mise en oeuvre d'un projet pilote inspiré du *Programme pilote d'immigration au Canada atlantique*, visant les travailleurs étrangers temporaires et l'immigration permanente pour la capitale nationale - DE2022-262 (Ra-2340)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2022–262. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Véronique Dallaire, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Véronique Dallaire déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel DE2022–262. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que le *Programme pilote d'immigration au Canada atlantique*, lancé en 2017, est un programme fédéral, axé sur les employeurs, conçu pour les aider à combler des emplois vacants au sein de leur entreprise en raison de pénuries de main-d'œuvre et d'écarts de compétence permanents;

Attendu que ce programme a permis l'attraction de plus de 10 000 nouveaux résidents permanents, répondant à plus de 9 800 offres d'emploi dans des secteurs clés, notamment les soins de santé, l'hébergement, les services de restauration et la fabrication, et qu'au-delà de 90 % des candidats vivaient toujours dans la région après un an, ce qui est un taux de rétention beaucoup plus élevé que d'autres programmes;

Attendu que devant le succès du programme pilote, qui s'est terminé le 31 décembre 2021, ce programme est désormais permanent;

Attendu que la région de Québec a présentement un taux de chômage de 2,6 %, le plus bas au Canada, et que la pénurie de main-d'oeuvre est, selon un sondage réalisé par la *Chambre de commerce et d'industrie de Québec* et par *Québec International*, le principal souci de plus de la moitié des dirigeants d'entreprises puisque 88 % d'entre eux affirment avoir des problèmes de recrutement;

Attendu qu'un projet pilote similaire et adapté aux besoins de la région de Québec aurait le potentiel de toucher jusqu'à 3 000 demandes par année, en plus de réduire le temps requis pour l'arrivée de la main-d'œuvre immigrante et de diminuer les coûts pour les employeurs en éliminant l'étape de l'*Étude d'impact sur le marché du travail* (EIMT);

Attendu que la proposition d'adapter le programme pour la région de Québec a été réclamée lors du *Rendez-vous annuel des gens d'affaires*, en juin 2019;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est proposé d'inclure dans le futur *Plan d'action* pour aider les entreprises face à la pénurie de main-d'oeuvre, des démarches de relance des gouvernements du Canada et du Québec afin de mettre en oeuvre un projet pilote inspiré du *Programme pilote d'immigration au Canada atlantique*,

visant les travailleurs étrangers temporaires et l'immigration permanente pour la capitale nationale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 20.

CV-2022-0279 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, demandant que la Ville de Québec améliore son système de suivi des demandes citoyennes afin d'assurer un retour plus systématique des requêtes qu'elle reçoit - IC2022-003 (Ra-2340)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel IC2022-003. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Louis Martin, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel IC2022-003. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec encourage les citoyens à l'informer pour signaler un luminaire brûlé, un trottoir glissant ou encore un nid-de-poule;

Attendu qu'en 2021, plus de 300 000 appels ont été faits au service 311 et 40 000 interventions ont été transmises par courriel ou en utilisant l'application mobile du 311;

Attendu que l'application 311 de la Ville de Québec indique le statut des demandes, mais n'envoie pas d'avis lorsqu'elles sont résolues;

Attendu que la majorité des citoyens utilisent le téléphone pour leur requête à la Ville de Québec, ils ne peuvent donc pas suivre l'évolution de leur demande sur l'application ou par courriel;

Attendu que les citoyens apprécient recevoir un retour concernant leurs demandes, cela ayant notamment pour effet de bonifier leur appréciation par rapport à la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Louis Martin,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est proposé que la Ville de Québec poursuive l'amélioration du système de suivi des demandes citoyennes, afin d'assurer un retour plus systématique des requêtes qu'elle reçoit.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 26.

CV-2022-0280 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, demandant que la Ville de Québec fasse le nécessaire pour rendre publics les résultats de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu* - PA2022-054 (Ra-2340)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-054. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le conseil d'agglomération de Québec, lors de sa séance du 9 décembre 2020, a adopté le sommaire décisionnel PA2020-135 concernant la *Création de la Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*, CA-2020-0529;

Attendu que « [la] chaire vise à développer des connaissances, des outils et de nouvelles méthodes de conservation et d'intégration de l'arbre et toutes ses composantes (cime, tronc, racine et sol) en milieu urbain », selon ledit sommaire décisionnel;

Attendu que le tramway de Québec est un projet tout indiqué pour les connaissances que la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu* doit fournir à la Ville de Québec;

Attendu que dans la convention d'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, l'article 6 stipule que « [les] Co-Titulaires produiront annuellement un rapport destiné aux membres du Comité. Ce rapport fait état des réalisations de la Chaire en termes de productivité, de rayonnement et de transfert de connaissances au cours de l'année précédente, ainsi qu'une planification des activités pour l'année à venir, accompagnée des prévisions budgétaires »;

Attendu que les articles 8.4 et 8.5 de ladite convention d'entente énoncent certains éléments quant à la diffusion des résultats par la Ville de Québec;

Attendu que la Ville de Québec participe au financement de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que la Ville de Québec fasse le nécessaire pour rendre publics les résultats de la *Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de proposition déposé par madame la conseillère Jackie Smith, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 mars 2022, demandant au Service de police de la Ville de Québec de documenter et de produire des données et des statistiques sur le profilage racial et social lors d'actions policières - PO2022-005 (Ra-2340)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PO2022-005. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Jackie Smith déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Cette proposition n'étant pas appuyée par un autre membre du conseil, le conseil ne prend pas de décision à l'égard de celle-ci.

Proposition sans préavis

CV-2022-0281 Félicitations à monsieur Marc-André Pelletier pour sa nomination en tant qu'entraîneur de natation de l'année du programme paralympique canadien, ainsi qu'à madame Aurélie Rivard et monsieur Nicolas-Guy Turbide pour avoir remporté le titre de paranageurs de l'année par *Natation Canada*

Attendu que le 29 mars 2022, monsieur Marc-André Pelletier, entraîneur-chef du *Club de natation de la région de Québec*, a été nommé entraîneur de l'année du programme paralympique par *Natation Canada*;

Attendu qu'il a mérité cet honneur à la suite des performances exceptionnelles de trois de ses nageurs du *Club de Natation de la région de Québec* qui ont collectivement atteint 11 finales et remporté six médailles, dont deux d'or aux *Jeux olympiques de Tokyo* à l'été 2021;

Attendu que parmi eux, madame Aurélie Rivard et monsieur Nicolas-Guy Turbide ont, quant à eux, été sacrés paranageurs de l'année au Canada par *Natation Canada* pour leurs exploits lors de ces mêmes jeux;

Attendu que bien qu'il s'agisse de sa première participation aux *Jeux paralympiques*, l'entraîneur en était à sa onzième compétition d'envergure avec *Équipe Canada*;

Attendu qu'entièrement engagé dans la réussite et la confiance en soi des athlètes qu'il entraîne, monsieur Marc-André Pelletier possède des qualités professionnelles et humaines qui font de lui un être à part;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs félicitations à monsieur Marc-André Pelletier pour sa nomination en tant qu'entraîneur de

l'année du programme paralympique canadien, et à madame Aurélie Rivard et monsieur Nicolas–Guy Turbide à titre de paranageurs de l'année par *Natation Canada* qui, par leurs accomplissements, contribuent à faire de Québec un lieu phare de la paranatation, ainsi qu'à faire rayonner l'excellence des parathlètes de Québec à l'international.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0282 **Félicitations à 12 jeunes immigrants pour la réalisation du défi *Motivaction jeunesse en prenant part à l'Ultra–Marathon Montréal–Québec de 250 km pour l'intégration*, le 27 mars 2022**

Attendu que 12 jeunes immigrants ont pris part à *La Route de l'espoir* et ont su relever le défi de *Motivaction jeunesse* de prendre part à l'*Ultra–marathon Montréal–Québec de 250 km pour l'intégration*;

Attendu que le 27 mars 2022, ces 12 jeunes, originaires de dix nationalités, ont entamé cet ultra–marathon de la diversité, en cinq jours, entre Montréal et Québec;

Attendu que le groupe a complété sa course le vendredi 1^{er} avril, au *Centre Louis–Jolliet*, à Québec, accueilli par une communauté fière, inspirée et reconnaissante de leurs efforts, de ce que ces jeunes représentent pour le vivre–ensemble;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie–Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean–François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent ces 12 jeunes dans la réalisation de leur défi, pour leur implication dans cette activité porteuse d'espoir pour l'intégration, pour la diversité, et reconnaissent leur grand apport et le modèle qu'ils sont pour nous tous.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0283 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Le centre récréatif Saint–François–d'Assise inc. aussi connu sous le nom de Centre communautaire Jean–Guy Drolet*, relative à l'utilisation d'un équipement de loisir municipal, la fourniture de services dans cet équipement et pour l'octroi d'une compensation financière pour les années 2022, 2023 et 2024 - [AP2022-133](#) (CT-2588162) — (Ra-2336)**

Sur la proposition de madame la conseillère Jackie Smith,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le centre récréatif Saint–François–d'Assise inc., aussi connu sous le nom de Centre communautaire Jean–Guy Drolet*, relative à l'utilisation d'un équipement de loisir municipal, la fourniture de services dans cet équipement (centre communautaire Ferland) et pour l'octroi d'une compensation financière, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 – Arrondissement de La Cité–Limoilou, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0284 **Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec* - [RH2022-174](#) (Ra-2336)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de nommer madame Véronique Béland, directrice de la Division de la rémunération, des systèmes d'information RH et des projets, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désignée par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0285 **Désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec* - [RH2022-175](#) (Ra-2336)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de nommer monsieur Jonathan Maheux, conseiller en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné

par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*, à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0286 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue Claire–Bonenfant, connu et désigné comme étant le lot 6 362 485 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2022-153 (CT-2470241) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu d'autoriser l'acquisition à des fins municipales du lot 6 362 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 569,1 mètres carrés, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 1 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'acte de cession joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0287 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075 - GT2022-040 (Ra-2338)***

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075*;
- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° de demander l'opinion du conseil de quartier de Vanier relativement à ce projet de modification;
- 4° de demander au conseil de quartier de Vanier de tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de modification;
- 5° de prévoir une période de sept jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0288 **Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés sur la rue de l'Estuaire et le boulevard Hochelaga, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports du Québec - PA2022-036 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de prendre acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés pour la réalisation de projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, et d'en autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec, par le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0289 **Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés dans l'axe cyclable de la rue Marie-Victorin et du parc du Buisson, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec - PA2022-037 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu de prendre acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés dans l'axe cyclable de la rue Marie-Victorin et du parc du Buisson, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*, et d'en autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec, par le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0290 **Prolongement des rues de Bigorre et de l'Angelot – phase III – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - PA2022-044 (CT-2550887) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des rues de Bigorre et de l'Angelot sur une longueur de 303 mètres, à être réalisé par *Terrain Dev Immobilier inc.*, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée aux plans cadastraux joints au sommaire décisionnel ainsi que selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Terrain Dev Immobilier inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Terrain Dev Immobilier inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Terrain Dev Immobilier inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser le directeur de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et des équipements municipaux, d'une servitude permanente d'égout pluvial ainsi qu'une servitude permanente de passage réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° d'autoriser un investissement maximal de 110 235 \$, plus les taxes applicables, payable au promoteur, aux fins de la participation financière de la Ville de Québec à la réalisation des infrastructures et des équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, dont des travaux de mise à niveau du réseau pluvial de la rue Éric. Ce montant inclut les plans et devis, les matériaux autres que ceux fournis par la Ville de Québec et la main d'oeuvre;
- 8° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur : 17 Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0291 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Orange Traffic inc.*, relative à la fourniture de pièces pour système de préemption d'incendie (Dossier 77227) - AP2022-131 (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Orange Traffic inc.*, relative à la fourniture de pièces pour système de préemption d'incendie, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 802 060 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément aux prix unitaires fermes de sa proposition du 15 février 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0292 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats relativement à une entente pour la fourniture de matériel de signaux lumineux – Lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 (Appel d'offres public 76784) - AP2022-167 (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux – Lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, conformément à la demande publique de soumissions 76784 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Éconolite Canada inc.*, pour une somme estimée à 177 281 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 janvier 2022;
- Lot 2 : *Éconolite Canada inc.*, pour une somme estimée à 669 222,90 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 janvier 2022;
- Lot 3 : *Éconolite Canada inc.*, pour une somme estimée à 469 822,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 janvier 2022;

- Lot 4 : *Electromega ltée*, pour une somme estimée à 189 546 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1^{er} février 2022;
- Lot 6 : *Logisig inc.*, pour une somme estimée à 420 756 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 6 février 2022;
- Lot 7 : *Electromega ltée*, pour une somme estimée à 201 600 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1^{er} février 2022;
- Lot 8 : *Orange Traffic inc.*, pour une somme estimée à 346 795 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 février 2022;
- Lot 9 : *Tacel ltée*, pour une somme estimée à 695 350 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1^{er} février 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0293 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les consultants en gestion Sylroy inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation du logiciel Folks en Amérique du Nord* - **DE2022-125** (CT-DE2022-125) — (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation du logiciel Folks en Amérique du Nord*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les consultants en gestion Sylroy inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0294 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de nature mixte de réhabilitation de sites contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1459 - **PQ2022-005** (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de nature mixte de réhabilitation de sites contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1459;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1459. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0295 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1461 - PQ2022-007 (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1461;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 500 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1461. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0296 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'identification des causes de refoulement et de surverse des réseaux d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1476 - PQ2022-012 (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'identification des causes de refoulement et de surverse des réseaux d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1476;

2° l'appropriation d'un montant de 83 500 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1476. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0297 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'optimisation et de gestion des sols d'excavation générés par les activités municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1468 - **PQ2022-013** (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'optimisation et de gestion des sols d'excavation générés par les activités municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1468;

2° l'appropriation d'un montant de 2 000 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1468. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0298 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* - **SO2022-001** (Ra-2336)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat de monsieur Yvon Hamel, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0299 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la plantation – Réaménagement du boulevard Hochelaga, phases I et II (Appel d'offres public 76988) - AP2022-147 (CT-2575316) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, d'une somme de 345 886 \$ pour la fourniture et la plantation de végétaux, pour le projet de réaménagement du boulevard Hochelaga, phases I et II, dans le cadre de la réalisation, de l'exploitation, de la modification ou du prolongement du *Réseau structurant de transport en commun*;
- 2° l'adjudication, à *Orange Paysagement inc.*, du contrat pour la plantation – Réaménagement du boulevard Hochelaga, phases I et II, de la date d'adjudication au 31 décembre 2023, pour une somme de 425 116 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76988 et à sa soumission du 15 février 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0300 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, au Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada), pour les licences de radiocommunication (Dossier 49011) - AP2022-157 (CT-2587574) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement pour les licences de radiocommunication, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, pour une somme de 222 365,14 \$ (taxes non applicables), selon les factures jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0301 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier visant la protection des renseignements policiers, tactiques, opérationnels et stratégiques (CS-200-17-032443-210) (Dossier 76466) - AP2022-183 (CT-2588283) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 29 624,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *BCF s.e.n.c.r.l.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier visant la protection des renseignements policiers, tactiques, opérationnels et stratégiques (CS-200-17-032443-210), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0302 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et le Palais Montcalm – Maison de la musique, relative à la gestion et au renouvellement pour les années 2022 et 2023 (Dossier 51572) - AP2022-190 (CT-2590257) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm – Maison de la musique*, relative à la gestion ainsi qu'au renouvellement de celle-ci pour les années 2022 et 2023, pour une somme supplémentaire de 1 050 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0303 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de peinture pour piscines et pataugeoires (Appel d'offres public 76996) - AP2022-198 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Avaalex (9110-9983 Québec inc.)*, des contrats pour des travaux de peinture pour piscines et pataugeoires, pour la période du 8 mai 2022 au 7 mai 2024, conformément à la demande publique de soumissions 76996 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 mars 2022 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes:

- Lot 1 : pour une somme estimée à 310 450 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 310 450 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0304 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Énergir, S.E.C.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relativement au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec (Dossier 74454) - AP2022-208 (CT-2590747, CT-2590875) — (Ra-2338)***

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Énergir, S.E.C.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relativement au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 1 152 191,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Madame la conseillère Bianca Dussault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 12 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0305 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP pour une période d'un an, du 31 juillet 2022 au 30 juillet 2023 (Dossier 42209) - AP2022-215 (CT-2589654) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits *SAP* adjugés à *SAP Canada inc.*, pour une période d'un an, du 31 juillet 2022 au 30 juillet 2023, pour une somme de 188 960,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer les documents afférents audit renouvellement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0306 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que certaines dépenses prévues du projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®* - DE2022-180 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 23 juin 2021, entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que certaines dépenses prévues du projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0307 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et CRZUS Technologie Financière inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Ronde de financement pour la préparation à la commercialisation et à l'exportation - DE2022-199 (CT-DE2022-199) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 202 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour la préparation à la commercialisation et à l'exportation*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *CRZUS Technologie Financière inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 202 500 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0308 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés électriques de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1498 - EM2022-002 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés électriques de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1498;
- 2° l'appropriation d'un montant de 267 700 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1498. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0309 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et des équipements récréatifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1488 - LS2022-008 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et des équipements récréatifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1488;
- 2° l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1488. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0310 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du Comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec - PA2022-009 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination, pour un mandat de trois ans, de madame Marie–Pierre Boucher, conseillère municipale, membre du comité exécutif et du conseil d'agglomération de Québec, à titre de membre du *Comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec*, en remplacement de monsieur le conseiller Steeve Verret;
- 2° la nomination, pour un mandat de trois ans, de monsieur Sylvain Juneau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures et membre du conseil d'agglomération de Québec, à titre de membre du *Comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec*;
- 3° la désignation de madame Marie–Pierre Boucher à titre de présidente du *Comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec*;
- 4° la nomination, pour un mandat de trois ans, des membres suivants:
 - madame Lucie Saint–Gelais, résidente de l'agglomération de Québec;
 - monsieur Alain Juneau, producteur agricole et résident de l'agglomération de Québec;
 - monsieur Jean–Claude Rochon, producteur agricole et résident de l'agglomération de Québec;

- monsieur Serge Lacroix, producteur agricole et résidant de l'agglomération de Québec;

5° la nomination de madame Véronique Coutu, conseillère en urbanisme et désignée par le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à titre de secrétaire du *Comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec*.

Ces personnes demeureront en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0311 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'une passerelle cyclopiétonne dans le parc des Saules, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec - PA2022-035 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'une passerelle cyclopiétonne dans le parc des Saules, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU), et d'en autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec, par le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0312 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés pour le remplacement des bollards par des îlots ralentisseurs sur le corridor du Littoral à l'intersection de la rue de l'Anse-au-Foulon, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports du Québec - PA2022-038 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des dépenses et des travaux réalisés pour le remplacement des bollards par des îlots ralentisseurs sur le corridor du Littoral à l'intersection de la rue de l'Anse-au-Foulon, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, et d'en autoriser la diffusion au ministère des

Transports du Québec, par le directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0313 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 1495 - PA2022-041 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1495.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0314 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Nathalie Jolicoeur (ID. 126662), à titre de directrice par intérim du Service de l'ingénierie - RH2022-252 (CT-RH2022-252) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Nathalie Jolicoeur (ID. 126662), employée permanente, à titre de directrice par intérim du Service de l'ingénierie (D080) (poste no 34439), avec effet le 1^{er} mai 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0315 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à la réalisation de travaux pour l'implantation de la phase II du Métrobus 807 - TM2022-045 (Ra-2338)**

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance mentionne qu'une correction sera apportée à l'annexe G intitulée *Description des travaux (VQ et RTC)* jointe à l'entente jointe au sommaire décisionnel. De consentement unanime, les membres du conseil acceptent la modification.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la réalisation de travaux pour l'implantation de la phase II du *Métrobus 807*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° de l'ajout budgétaire au montant estimé de 1 743 000 \$ et son affectation au projet relié à ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0316 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux voies réservées aux autobus urbains, R.A.V.Q. 1433 - TM2022-060 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux voies réservées aux autobus urbains*, R.A.V.Q. 1433.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0317 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant plusieurs rues, avenues et boulevards – Tous les arrondissements - TM2022-065 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur toutes les rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, où les normes suivantes sont prescrites :

« L'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception des autobus, est interdit en tout temps ou selon une période d'application ».

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« L'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception des autobus et des véhicules de promenade affectés au service de transport sur demande Flexibus, est interdit en tout temps ou selon une période d'application ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0318 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0426, et la vente d'une parcelle de terrain et l'octroi de servitude au 155, rue Saunders – Arrondissement de La Cité-Limoilou - SO2022-002 (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'abrogation de la résolution CA-2020-0426 du 7 octobre 2020;

2° l'autorisation à la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC) de vendre une parcelle de terrain et d'octroyer une servitude au 155, rue Saunders, à la compagnie 9408-4423 *Québec inc.*, pour un montant de 210 000 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0319 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du Rapport annuel 2021 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec - AP2022-191 (Ra-2340)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du *Rapport annuel 2021 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0320 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relativement au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430) - AP2022-204 (CT-2588864, CT-2588904) — (Ra-2340)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relativement au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 348 196,81 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Jackie Smith, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0321 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'*Aéroport de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Expansion de la zone d'attractivité de YQB* - DE2022-177 (CT-DE2022-177) — (Ra-2340)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 500 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Expansion de la zone d'attractivité de YQB*;

2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Aéroport de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Anne Corriveau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jackie Smith, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 14 Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

[AM-2022-0322](#) Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement aux foyers extérieurs*, R.V.Q. 3007, et dépôt du projet de règlement - [PI2022-002](#) (Ra-2338)

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la prévention des incendies* afin que certaines normes relatives aux foyers extérieurs, notamment en ce qui a trait aux pare-étincelles, soient modifiées.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2022-0323 **Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2022, R.V.Q. 3076, et dépôt du projet de règlement - CU2022-030 (CT-CU2022-030) — (Ra-2338)**

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant, pour l'exercice financier 2022, un programme de subvention relatif à l'occupation d'un atelier d'artiste.

Ce règlement prévoit qu'un artiste professionnel admissible qui occupe un atelier d'artiste dans un immeuble admissible peut obtenir une subvention pour l'année 2022 calculée en fonction de la durée de son occupation pendant l'année 2021.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0324 **Dégagement d'une somme aux fins du versement de subventions - CU2022-030 (CT-CU2022-030) — (Ra-2338)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à utiliser une somme maximale de 45 000 \$ aux fins de l'attribution des subventions en vertu du règlement R.V.Q. 3076.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0325 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux voies réservées aux autobus urbains, R.V.Q. 3043, et dépôt du projet de règlement - TM2022-061 (Ra-2338)**

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement* afin que les véhicules de promenade du Réseau de transport de la Capitale affectés au service de transport sur demande soient autorisés à circuler et à s'immobiliser dans une voie réservée aux autobus urbains.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire, R.V.Q. 3056 - PA2022-015 (Ra-2331)

Conformément à l'article 93 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, au nom du comité exécutif, demande le retrait de ce projet de règlement de l'ordre du jour.

CV-2022-0326 ***Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la ville relativement à la création du service de la coordination stratégique et des relations internationales, R.V.Q. 3083 - RH2022-235 (Ra-2335)***

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la ville relativement à la création du service de la coordination stratégique et des relations internationales*, R.V.Q. 3083.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyens, pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Louis Martin quitte définitivement la séance et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 21 h 03.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la vice-présidente déclare la séance close à 21 h 12.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr